

Mise à jour le 14 avril 2021

Règlements QNHL



Table des matières

Table des matières

Règlements QNHL	1
Général :	3
Système de points	4
Fatigue des joueurs et des gardiens	4
Joueurs :	4
Défenseurs :	4
Gardiens de but :	4
Alignement	4
Repêchage junior	5
Signature des prospects	6
Échanges	6
Ballotage	7
Age et retraite	8
Signature des Agents libres	8
Rachat de contrat	9
Agents libres	9
Contrat et salaire	11
Entraîneurs	12
Cap Salarial	12
Finances	12

Général :

- Tous les règlements sont sujets à changements par le commissaire et le comité de DG en place afin d'assurer le bon fonctionnement de la ligue.
- Dans la mesure du possible, les changements seront effectués et communiqués durant l'entre-saison.
- Lorsqu'un règlement est adopté, le commissaire doit en informer les DG dès que possible via la page facebook QNHL.
- Nous sommes ici pour s'amuser et participer donc le commissaire se réserve le droit de congédier tout Dg qui présentera une attitude antisportive (langage abusif par exemple) ou qui ne participe pas activement aux activités de la ligue.
- Le email officiel de la ligue est simqnhl@gmail.com
- Une équipe par Directeur-Général seulement. Un dg qui possède plus d'une équipe sera immédiatement expulsé de la ligue. Par contre, un dg désigné par le commissaire peut diriger par intérim une équipe vacante. Les transactions avec ce club devront être acceptées par le comité en place.
- Les cotes des joueurs sont changées à tous les ans durant l'été selon leurs statistiques des 2 dernières saisons dans la NHL et selon le pack de côte que nous allons recevoir du groupe STHS. (Début pour saison 2021-2022)
- Vous devez envoyer vos changements de lignes avant 19h semaine comme fin de semaine. Les simulations se feront entre 20hrs et 21hrs.
- Vous devez envoyer votre fichier d'alignement via le formulaire qui est sur le site web www.qnhl.ca
- La page web sera mise à jour immédiatement après les simulations.
- Les 16 places en séries seront déterminées comme suit : Les trois meilleures équipes de chaque section prendront les 12 premières places dans les séries, dont 6 dans l'association de l'est et 6 dans l'ouest.
- Les quatre dernières places disponibles seront remplies par les deux équipes de chaque association ayant le meilleur classement, en fonction des points lors de la saison régulière.
- Les séries sont des 4 de 7.

- Les 10 équipes qui ne font pas les séries feront partie d'une loterie pour déterminer l'ordre de sélection pour le repêchage. Pour plus de détails, voir la section sur le repêchage.

Système de points

- Les points sont attribués de la façon suivante.
 - W (Victoire) = 2 points
 - L (Défaite) = 0 point
 - OTW (Victoire en prolongation ou fusillade) = 2 points
 - OTL (Défaite en prolongation ou fusillade) = 1 point

Fatigue des joueurs et des gardiens

Joueurs :

- Un joueur qui joue 21 minutes et plus dans un match verra sa condition baisser de 1.
- Un joueur qui joue 23 minutes et plus dans un match verra sa condition baisser de 2.
- Un joueur qui joue 25 minutes et plus dans un match verra sa condition baisser de 3.

Défenseurs :

- Un défenseur qui joue 26 minutes et plus dans un match verra sa condition baisser de 1.
- Un défenseur qui joue 28 minutes et plus dans un match verra sa condition baisser de 2.
- Un défenseur qui joue 30 minutes et plus dans un match verra sa condition baisser de 3.

Gardiens de but :

- Un gardien qui reçoit plus de 25 tirs dans un match verra sa condition baisser de 1.
- Un gardien qui reçoit plus de 30 tirs dans un match verra sa condition baisser de 2.
- Un gardien qui reçoit plus de 35 tirs dans un match verra sa condition baisser de 3.

Tous les avants, défenseurs et gardiens voient leur condition monter de 1 après chaque simulation. (rest day)

*** En raison des nombreux matchs joués par 1 seul gardien au cours des dernières saisons régulières, ce qui est peu réaliste, le comité à imposer un maximum de parties amorcées, soit 70GS.

Advenant un non-respect de cette règle, le gardien en question sera suspendu jusqu'à la fin de la saison régulière.

Alignement

- Vous devez télécharger le fichier de la ligue à chaque jour pour faire votre alignement et l'envoyer via le formulaire sur le site.

- Aucun trio avec des "unknown players" ne sera accepté et un avertissement sera donné au dg en défaut.
- Vous pouvez avoir jusqu'à 23 joueurs dans votre alignement PRO, par contre seulement 20 joueurs (incluant les gardiens) pourront jouer les parties.
 - Vous devez avoir un minimum de 3C / 3LW / 3RW / 6D / 2G dans votre alignement PRO.
 - Vous ne pouvez pas faire jouer un joueur sur le 1er et 2ieme trio en même temps. (Double shift sur 1er et 4e trio uniquement)
- Total de 45 joueurs avec contrats (pro et farm inclus) (40 à partir de 2022)
- Vous devez soumettre au minimum un alignement par semaine ou lorsque vous avez des blessés. Si vous ne respectez pas ce minimum il y aura des conséquences :
 - 1ere offense avertissement
 - 2e offense avertissement
 - 3e offense suspension d'un joueur pour 1 match
 - 4e offense renvoi du DG

Repêchage junior

- À chaque fin de saison, il y aura un repêchage de 5 rondes.
- Les joueurs éligibles au draft seront ceux repêchés l'année précédente dans NHL. La liste sera faite selon le draft de l'année précédente dans la NHL. Les joueurs qui n'ont pas été repêchés et qui ont joué dans la NHL seront éligibles aux agents libres. L'objectif est d'améliorer la vitesse du draft et aussi le marché des UFA.
- Les joueurs repêchés seront placés dans la liste de Prospects du Dg à la fin du draft.
- Les Dg doivent garder au moins un choix de 1ere ou 2ieme ronde et avoir au moins 2 choix par année tout la saison après l'élimination de leur équipe, ils pourront les échanger.
- Une loterie aura lieu avant chaque repêchage pour déterminer l'ordre de sélection. La loterie inclue les 10 clubs qui n'ont pas fait les séries dans l'année en cours.
- La formation qui remportera le tirage obtiendra automatiquement le premier choix au repêchage.
- Les chances de gagner la loterie pour les équipes ne participant pas aux séries sont les suivantes:
 - (Basé sur une ligue de 26 équipes)
 - 26e place : 21 %
 - 25e place : 15 %
 - 24e place : 13 %
 - 23e place : 11 %

- 22e place : 9.5 %
- 21e place : 8.5 %
- 20e place : 7 %
- 19e place : 6 %
- 18e place : 5 %
- 17e place : 4 %

Aucune équipe ne pourra glisser de plus de 3 positions à la suite de la loterie du repêchage.

Les autres positions ne faisant pas parti de la loterie (16^e à 1^{er}) seront déterminées par le résultat des séries éliminatoires de la Coupe Stanley QNHL.

- Le repêchage va se faire sur 2 soirs. Le 1er soir (ronde 1 et 2). 2e soir (ronde 3 à 5). (La ligue regarde pour essayer de faire ça en live.

Signature des prospects

- Au début de chaque saison, tous les prospects qui ont joué au moins 5 parties dans la NHL la saison précédente (sauf gardien de but qui ont besoin d'un seul match) et qui sont âgés entre 18 et 23 ans seront créés automatiquement et un contrat ELC (entry-level contract) leur sera attribué.
- Un maximum de 55 prospects à partir de la fin de saison 2021 et ensuite nous allons diminuer ce nombre à 45 par équipe à partir de 2022. (le but de ce règlement simplifier la vérification des joueurs et inviter les DG à faire du ménage dans leur prospect).
- Si vous ne respectez pas ce règlement au jour du repêchage, nous allons devoir vous retirer des choix aux repêchages car vous allez avoir atteint le maximum. Nous allons y aller en sens inverse donc de la 5^e ronde vers la 1^{ere} ronde.
- Un ELC (entry-level contract) est un contrat alloué à un joueur qui signe son premier contrat QNHL.
- Le contrat est d'une durée de 3 ans et la valeur du contrat est de 950 000\$
Si un joueur retourne dans les prospects après avoir signé un ELC, il pourra en signer un nouveau à son retour dans la QNHL s'il est âgé de moins de 23 ans.
- Un prospect qui n'a pas signer de contrat a 27 ans et plus, va devenir UFA.

Échanges

- Lorsqu'une entente est conclue, tous les Dg impliqués dans la transaction doivent envoyer un email à la ligue avec les détails clairs de la transaction et faire l'annonce sur le site Facebook de la ligue.

- Aucun échange ne sera accepté avant que le commissaire reçoive la confirmation de tous les Dg impliqués dans l'échange.
- Par respect aux autres Dg de la ligue, vous avez 72 heures pour répondre à toute offre reçue par e-mail ou messenger et ce, même si vous n'aimez l'offre.
- Assurez-vous de bien indiquer le nom complet et bien indiquer à quel club appartiennent les choix échangés.
- Soyez certains que tous les Dg impliqués dans la transaction soient au courant des joueurs blessés.
- Lorsque les Dg ont confirmé l'échange, celui-ci devient officiel et la seule personne qui peut renverser la décision est le Commissaire.
- Tous les échanges sont faits après la simulation suivante.
- La date limite se situe à 85 % du calendrier régulier et aucune transaction ne sera acceptée après la date limite.
- Le Commissaire se réserve le droit de refuser tout échange qui ne respecte pas 1 ou plusieurs règlements de la ligue. (Cap salarial, nombre minimum ou maximum de joueurs ou toutes autres raisons.)
- **Nouveauté maintenant un échange peu comprendre une retenue salariale maximale à 50% du salaire du joueur. Maximum de d'échange avec retenue salariale de 2 par DG et le même joueur ne peut avoir une retenue salariale avec plus de 2 équipes. Veuillez prendre note que le minimum qu'un joueur peut avoir comme salaire est 950 000\$**

Ballotage

- Tous joueurs ayant 24 ans ou moins peuvent être cédés aux ligues mineures sans passer par le ballottage.
- Tous joueurs ayant 25 ans et plus devront passer par le ballottage s'ils sont envoyés dans les mineurs.
- Un joueur de 25 ans et plus peut être envoyé dans les mineurs SANS passer par le ballottage s'il a joué 10 parties ou moins dans le Pro ET s'il gagne moins de 2 millions en salaire.
- Si plus d'une équipe réclame le même joueur au ballottage, le joueur ira avec l'équipe qui a accumulé le plus bas pourcentage de points possible au classement au moment de l'offre de contrat.
- Si une équipe réclame un joueur au ballottage, elle devra placer ce joueur dans son équipe PRO.

- Les équipes de la QNHL ont 24hrs pour réclamer un joueur placé au ballottage vers les ligues mineures (priorité selon l'ordre inversé du classement général) et elles doivent assurer 100% du contrat du joueur réclamé.
- Pendant les séries éliminatoires, vous pourrez monter ou descendre des joueurs sans avoir à passer par le ballottage.

Age et retraite

- Les joueurs vieilliront d'un an à leur date d'anniversaire indiquée dans leur fiche d'identification.
- Si un joueur prend sa retraite dans la NHL, il devra prendre sa retraite l'année suivant dans la QNHL. (Peu importe son contrat QNHL)
- Un joueur qui ne joue pas au moins 5 parties NHL et les Gardien 1 seul match NHL, peu importe la raison, ne pourra pas jouer QNHL la saison suivante. Le joueur en question sera retiré de son club et ajouté aux prospects du club.
- Le contrat d'un joueur qui a été retourné dans vos prospects reste valide même si le joueur en question ne peut pas jouer. Le joueur ne sera pas payé, mais les années restantes à son contrat seront diminuées de 1 an à chaque saison qu'il passe dans vos prospects.
- Si un joueur revient avant la fin de contrat original, il reprendra son contrat où il est rendu.
- Si un joueur revient après la fin de son contrat, il deviendra UFA s'il a plus de 27 ans.
- Un joueur de 35 ans ou plus qui signe un contrat de plusieurs saisons verra le montant de son contrat ajouté au cap salarial pour toute la durée de son contrat même si le joueur prend sa retraite ou signe un contrat dans une autre ligue.

Signature des Agents libres

- La date des UFA sera annoncée une semaine avant par le commissaire
- Chaque équipe pourra faire trois offertes par jour à 3 joueurs UFA/RFA (si le joueur n'a pas signé avec son club lors de la période des RFA)
- Lorsqu'un joueur reçoit une offre, il signera à la fin de la journée avec l'équipe qui aura soumis la meilleure offre. (ex : Un joueur reçoit une offre le lundi, il signe le lundi soir).

- La meilleure offre sera l'équipe qui donnera la plus grande somme d'argent à un joueur peu importe le nombre d'années, en incluant le boni à la signature. A moins que le joueur reçoive une offre à court terme très payante.
- Le commissaire annoncera la fin de la période des UFA, par la suite, les DGs peuvent faire plus de 3 offres par jour.
- Assurez-vous de toujours avoir 3 gardiens de but en cas de blessure, maximum 4.
- À partir de fin 2021 la durée maximum pour un UFA sera de 3 ans.

Rachat de contrat

- Vous pouvez racheter le contrat d'un joueur en tout temps.
 - Pour racheter le contrat d'un joueur de 25 ans ou moins, vous devez lui verser 1/3 de ce qu'il lui reste à recevoir comme salaire.
 - Pour racheter le contrat d'un joueur de 26 ans ou plus, vous devez lui verser 2/3 de ce qu'il lui reste à recevoir comme salaire.
 - Un joueur qui voit son contrat être racheté devient agent libre et peut être signé par un autre club.

Lors du rachat d'un contrat, 50% du montant racheté par le DG sera ajouté à la masse salariale du club sur une période de 2 ans.

- Exemple. Vous avez un joueur qui a un contrat de 2 ans avec un salaire de 3 Millions par année et vous voulez racheter son contrat.
- (Ce joueur a 26 ans ou plus et il n'a pas signé son contrat après l'âge de 35 ans)
- $3,000,000\$ \times 2 \text{ ans} = 6\,000,000$
 Vous devez payer 2/3 du salaire du joueur donc, $2/3 \text{ de } 6\,000,000 = 4\,000,000\$$ ($6M / 3$) * 2 (ce montant est déduit de vos finances)

Ensuite, 50% de ce montant reste sur votre cap pour une période de 2 ans, donc $50\% \text{ de } 4\,000,000\$ = 2\,000,000\$$

Alors, $2\,000,000\$$ reste donc sur votre cap salarial, soit $1\,000,000\$$ cette année et $1\,000,000\$$ l'année prochaine.

- Un club qui achète le contrat d'un joueur ne peut pas le re-signer pour l'année en cours.

Agents libres

Il y a 3 groupes différents d'agents libres.

- Groupe 1 - Tous les joueurs de 25 ans ou moins au 1er Juillet et qui sont à leur dernière année de contrat.
- Groupe 2 - Tous les joueurs de 26 ans ou plus au 1er Juillet et qui sont à leur dernière année de contrat. (RFA)
- Groupe 3 - Tous les joueurs de 29 ans et plus au 1er Juillet et qui sont à leur dernière année de contrat.

(UFA) - À la fin de la saison, un temps sera alloué pour les signatures des agents libres.

- Groupe 1: Seul le Dg qui possède le joueur peut faire une offre.
- Groupe 2: Les joueurs du groupe 2 qui ont reçu une offre qualificative de leur club respectif demeurent la propriété de leur équipe.
 - Les joueurs autonomes avec compensation peuvent toutefois recevoir une offre de contrat d'une autre équipe, mais son équipe a le choix d'égaliser cette offre (1 jour pour le faire). Si l'équipe décide de ne pas égaliser l'offre, en guise de compensation, elle recevra des choix au repêchage de l'équipe ayant fait l'offre. Voir COMPENSATION pour consulter la charte des compensations.
 - La date limite pour s'entendre avec son joueur RFA est la date de début des offres pour UFA.
 - Le Dg qui fait une offre à un joueur RFA doit lui offrir un contrat de 1 à 4 ans et un salaire entre le salaire minimum et le salaire maximum en vigueur.
 - Pour pouvoir faire une offre à un joueur RFA, le Dg qui fait l'offre doit être en mesure de donner la compensation requise sinon son offre ne sera pas retenue.
 - Les choix en compensation seront le meilleur choix si vous avez par hasard 2 choix de 3e ronde etc. Pas obligé d'être votre choix non plus tant que vous avez le choix en question vous pouvez faire une offre.
 - Les Dg peuvent offrir leurs choix en compensation même si cela fait en sorte qu'ils ont moins que le nombre minimum de choix requis par année.
 - Si plus d'une équipe fait une offre au même joueur, l'offre qui sera retenue est celle qui a le plus gros montant en salaire.
 - Si plus d'une équipe offre le même salaire, l'offre qui sera retenue est celle qui offre les meilleurs choix selon le classement de la saison précédente.
 - Compensation: Lorsqu'une offre de contrat est faite à un joueur autonome avec compensation d'une autre équipe et que ce joueur accepte l'offre, son équipe a 1 jour pour égaliser l'offre en question (si l'offre est égalée, le joueur ne peut être échangé pour une période d'un an).
 - Charte 2020 des compensations :
 - Joueurs de 10M + par saison = 4 choix de 1ere
 - Joueur de 8M + par saison = 2 choix de 1ere + 1 choix de 2ieme
 - Joueur de 7M + par saison = 1 choix de 1ere + 1 choix de 2ieme
 - Joueur de 6M + par saison = 1 choix de 1ere + 1 choix de 3ieme

- Joueur de 5M + par saison = 1 choix de 1ere
 - Joueur de 4M + par saison = 1 choix de 2ieme + 1 choix de 3ieme ronde
 - Joueur de 3M + par saison = 1 choix de 2ieme ronde
 - Joueur de 2M + par saison = 1 choix de 3ieme ronde
 - Joueur de 1M - par saison = aucune compensation
- Groupe 3 Section A - Chaque club pourra signer un agent libre sans compensation (UFA) qui était dans son club au cours de la saison précédente. * Chaque formation peut échanger ce droit à une autre formation, la compensation doit être assez élevée, le comité se réserve le droit de refusé la transaction si la compensation n'est pas assez élevée. (Nous pouvons échanger ce droit qu'une saison à la fois) La valeur de de ce droit est équivalent à un choix de 2^e ronde ou un package qui est équivalent à un choix de 2^e ronde comme par exemple un choix de 3^e ronde et un prospect.
 - Le Dg pourra, à la fin de la saison, négocier un contrat pour son joueur UFA avec les agents de la ligue de la même façon qu'il le fait pour les RFA. Le salaire demandé par ce joueur sera semblable à ce qu'il aurait pu recevoir sur le marché des UFA. - Vous pourrez donc garder votre UFA à ce salaire ou refuser de payer le salaire demandé et le joueur sera libre de signer avec les autres clubs.
 - **Le nombre maximum d'année qu'un Dg peut offrir à un UFA est de 3 ans. A partir de fin de saison 2020-2021**

Contrat et salaire

- Chaque Dg aura la responsabilité de négocier ou pas un contrat de joueur.
- Seuls les joueurs qui en sont à leur dernière année de contrat peuvent être renégociés ou échanger le droit de UFA en cours d'année
- Les joueurs qui jouent dans le PRO reçoivent leur plein salaire PRO indiqué dans la page des salaires.
- Les joueurs qui jouent dans les mineurs reçoivent 10% de leur salaire PRO indiqué dans la page des salaires.
- Un joueur suspendu ne reçoit pas de salaire. Par conséquent, son salaire ne compte pas sur la masse salariale le temps de la suspension.
- Le salaire d'un joueur blessé (76% ou moins) ne sera pas compté sur le cap. Une fois rendu à 95%, son salaire sera de nouveau ajouté au Pro payroll.
- Tout Bonis offert à un UFA est ajouté au Pro payroll et sera compté pour le cap lors de la 1ère année de son contrat.
- Tout contrat offert à un joueur de 35 ans ou plus verra son salaire ajouté au cap salarial du club pour la durée totale de son contrat et ce même si le joueur prend sa retraite ou ne joue pas dans la NHL la saison suivante.
- Le salaire maximum permis pour un joueur est de \$10 500,000.
- Le salaire minimum permis pour un joueur est de \$950,000.

- Il est possible de donner un salaire différent à chaque année et c'est la moyenne du salaire qui compte sur la masse.
- Le salaire maximum pour jouer dans les mineurs est de 2 000,000\$. À 2 000,001\$, le joueur doit rester dans le PRO.

Entraîneurs

- À tous les ans, tous les entraîneurs seront revus selon un pack d'entraîneur fourni par le STHS.
- Tous les entraîneurs ont un contrat garantie, c'est-à-dire que si vous renvoyer votre entraîneur, vous devez lui verser son plein salaire. (Salaire X nombre d'années restantes au contrat)
- Un entraîneur qui n'a pas coaché dans la NHL la saison précédente peut quand même coacher dans la QNHL par contre, ses cottes seront très basses.
- Les contrats pour les entraîneurs doivent être entre 1 et 3 ans.
- Le salaire minimum permis pour un entraîneur est de 1 000,000\$
- Le salaire maximum permis pour un entraîneur est de 3 500,000\$

Cap Salarial

- Le plancher et le plafond salarial est fixé à **61 millions / 83.5 millions** pour la saison 2020-2021. Une équipe peut dépasser de 4 millions durant la saison morte mais doit être à 82 millions au jour 1 de la saison
- Seulement les joueurs dans le pro sont comptés sur la masse salariale.
les contrats de joueur de 35+, les rachats de contrat, les bonis de signatures, les pénalités aussi comptent sur la masse
- Les pénalités pour un club qui dépasse le plafond salarial sont les suivantes:
 - 1ère offense: Suspension d'un joueur du club pour 1 partie.
 - 2ième offense: Suspension d'un joueur du club pour 3 parties.
 - 3ième offense: Une pénalité de 1 000,000\$ applicable sur votre masse salariale l'année suivante.
 - 4ième offense: Renvois du DG.

Finances

- Les Dg peuvent changer le prix des billets en tout temps durant la saison.
- C'est le devoir de tous les Dg de s'assurer que son club est en bonne position financière.

- Un Dg qui voit ses finances à 0\$ pourrait se voir congédier.
- Le revenu d'une équipe se constitue de la grandeur de l'aréna, le prix des billets et la performance de l'équipe durant la saison régulière et les séries et les articles de promotions vendus durant les parties.